

UN OUTIL EUROPÉEN FACE À UNE DÉLINQUANCE SANS FRONTIÈRE

La lutte contre la criminalité organisée passe par la mutualisation des moyens et des savoirs au niveau international. À La Haye, par exemple, siège d'Europol, 620 agents, analystes et experts, apportent leur soutien aux enquêteurs des États membres de l'Union européenne. Au cœur de la coopération...



LTN Céline Morin

Europol emploie 620 personnels, parmi lesquels une cinquantaine de ressortissants français, dont onze militaires (2 officiers et 9 sous-officiers) de la gendarmerie (ci-dessus). Deux d'entre eux sont en poste au sein du bureau de liaison France. Les autres travaillent pour Europol, où ils occupent des responsabilités et des fonctions de très haut niveau.

En 2008, les autorités belges font état à Europol de faits de vente d'outillage issu de la contrefaçon. L'office européen de police diffuse aussitôt un message d'alerte aux États membres de l'Union européenne (U.E.). Parallèlement, en France, plusieurs unités territoriales de gendarmerie, dont la brigade territoriale autonome de la Roche-sur-Foron (74), constatent des faits similaires, qui font l'objet de comptes rendus transmis au Bureau des affaires criminelles (Bac) de la Sous-direction de la police judiciaire (SDPJ). Une première analyse criminelle est conduite par le Service technique de recherches judiciaires et de documentation (STRJD). Devant l'ampleur du phénomène, plusieurs unités de recherches, coordonnées par le Bac, sont saisies dont l'Office central de lutte contre

le travail illégal (OCLTI), le STRJD, la Section de recherches (S.R.) de Limoges (87), les Brigades de recherches (B.R.) de Dunkerque (59) ou encore d'Avranches (50), le Service national de la douane judiciaire (SNDJ). Très rapidement, l'enquête déborde du cadre national. Par l'intermédiaire du Bac, les enquêteurs sollicitent les services d'Europol afin d'effectuer les rapprochements nécessaires à l'enquête. Sous l'impulsion de la gendarmerie nationale et de la douane française, l'office européen met en place un projet, dans le cadre du fichier d'analyse "contrefaçon" ce qui constitue une première dans ce domaine particulier. Ce projet est codirigé par la France et l'Italie. Les informations et analyses en provenance de La Haye (Pays-Bas) mettent en lumière un réseau de vente de matériels contrefaisants¹ (groupes élec-

trogènes, tronçonneuses, outils...) en provenance de Chine et à destination de nombreux pays de l'U.E., des États-unis, du Canada et de l'Australie. Il apparaît que l'argent récolté, évalué à plusieurs dizaines de millions d'euros, est envoyé par mandats à des membres de la *Camorra* (mafia napolitaine), lesquels recyclent ces capitaux dans d'autres activités criminelles ou les blanchissent dans des programmes immobiliers. Europol initie alors des réunions de coordination associant les services d'enquête et des magistrats de l'agence Eurojust².

LE RÉSEAU MAFIEUX DÉMANTELÉ

Le 23 juin 2009, une vaste opération de police judiciaire est lancée sur l'ensemble du territoire français afin de démanteler cet important réseau criminel italien.

Coordonnée par le Bac/SDPJ, l'OCLTI et la juridiction interrégionale spécialisée de Marseille (13), elle mobilise quelque 350 militaires de la gendarmerie, 35 agents des douanes et 2 analystes d'Europol. Les perquisitions, réalisées dans 98 entrepôts de stockage, permettent la saisie de 670 matériels contrefaisants, d'une valeur estimée à 536 000 €. Sur les neuf personnes interpellées en région parisienne et dans le Sud-Est de la France, quatre sont incarcérées. Les deux organisateurs d'un second réseau, démarchant le Nord de la France, sont interpellés en Allemagne, puis

extradés en vertu de l'exécution de mandats d'arrêt européens. L'analyse des « documents comptables » a permis d'estimer que près de 748 tonnes de matériel, soit environ 14 000 appareils d'une valeur globale de 11,2 millions d'euros, ont transité dans ces différents lieux de stockage depuis le 1^{er} janvier 2007.

LE PRINCIPE DU GAGNANT-GAGNANT

Exemple parmi d'autres, la réussite de cette enquête montre la plus-value apportée par Europol aux services répressifs des États

L'ACCÈS À EUROPOL ÉVOLUE...

Tous les services d'Europol sont accessibles 7/7, H24, par le biais de la Scopol⁴, le Point de contact central (PCC) situé à Nanterre (92). Lorsqu'un service d'enquête est confronté à un réseau criminel, pour lequel il envisage des ramifications européennes ou internationales, il peut contacter, dans un premier temps par téléphone, le PCC qui, suivant le profil de l'enquête, l'orientera vers Interpol, Europol ou encore le Sirene⁵. Le service requérant rédige alors le message de sollicitation idoine à destination de la Scopol, avec copie à sa voie hiérarchique qui ira jusqu'au bureau des affaires criminelles. Si la requête est du ressort d'Europol, elle est transmise à l'UNE, toujours à Nanterre, laquelle peut consulter directement le Système d'information Europol (SIE)⁶ et donner une réponse dans les deux heures qui suivent, ou répercuter la demande au Bureau de liaison (BDL) France à La Haye. Dans la plupart des affaires, le BDL traite avec ses homologues. Mais dans quelques cas, il consulte directement les fichiers d'analyse criminelle (AWF)⁷ et les experts et analystes qui s'en occupent.

Si la Scopol reste le principal point d'entrée à Europol, la gendarmerie nationale possède actuellement 36 connexions directes (SDPJ, STRJD, IRCGN et offices centraux gendarmerie) lui permettant de consulter et d'alimenter certaines bases de données du SIE. À court ou à moyen terme, il est envisagé que la consultation des bases de données Europol, mais aussi Interpol, puisse se faire depuis les brigades départementales de renseignements et d'investigations judiciaires.

4 Composée de personnels de la gendarmerie et de la police nationales, la section centrale de coopération opérationnelle de police est située à la direction centrale de la police judiciaire, au sein de la division des relations internationales. Elle regroupe toutes les composantes des canaux opérationnels de coopération policière (Interpol, Europol, Schengen, Arum).

5 Les pays signataires ayant ratifié les accords de Schengen disposent, depuis mars 1995, du Sirene. Ce dispositif donne accès, via la Scopol, à une énorme banque de données. Il favorise également la coopération transfrontalière (appui aux enquêteurs).

6 Le SIE ou Système d'Information Europol est un fichier européen sur le crime grave et organisé qui comprend près de 150 000 données sur des crimes et délits (nature, suspect, moyens, liens, etc.).

7 Les fichiers d'analyse criminelle ou AWF (*Analysis Work Files*) portent sur le mode opératoire, les structures et les ramifications des groupes criminels au sein de l'U.E. Ils se déclinent actuellement en 21 thématiques criminelles spécifiques, comme les fraudes aux cartes de paiement, le trafic d'êtres humains, la contrefaçon de l'Euro, etc.

EUROPOL EN BREF...

- Europol, c'est un accès à des renseignements policiers de toutes natures; aux fichiers d'analyse AWF; aux bases de données du SIE; à des rapports stratégiques sur le crime organisé et le terrorisme, et enfin à des produits d'aide à l'enquête. L'agence européenne propose également une assistance et une expertise technique aux enquêtes et opérations menées au sein de l'U.E., ainsi qu'un soutien financier dans un cadre précis.

- Pour obtenir des renseignements policiers ou accéder aux fichiers AWF et au SIE: contacter l'Unité nationale Europol (UNE), via le PCC de la Scopol. Pour obtenir une assistance technique: contacter le bureau des affaires criminelles de la SDPJ, qui évaluera la demande et saisira l'UNE. Il doit en être fait de même pour accéder aux rapports stratégiques et produits d'aide à l'enquête.

- Le fonctionnement d'Europol repose sur la contribution de chacun des États membres. La remontée d'informations, sous forme d'un message à destination de l'UNE, incombe au directeur d'enquête, puis aux échelons départementaux et nationaux.

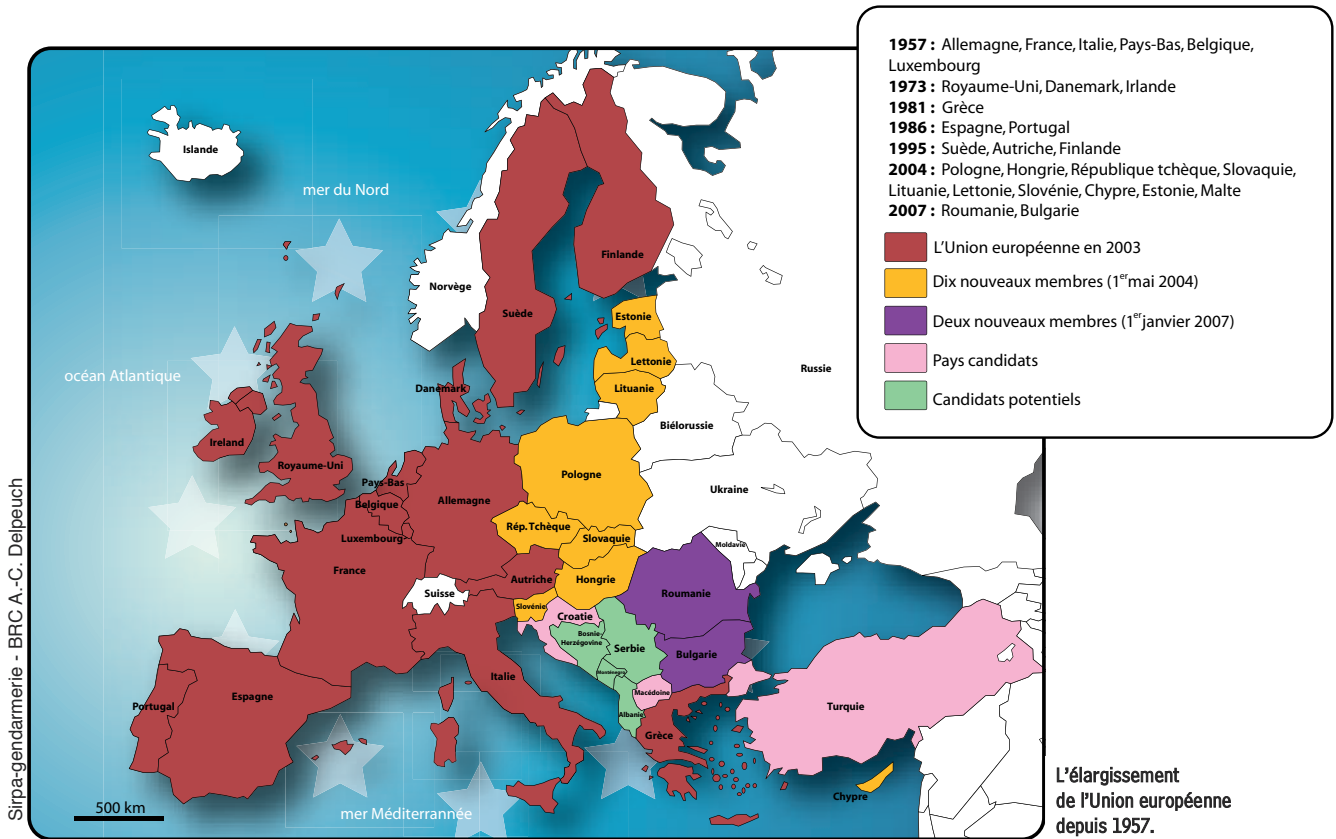
- Un gage de confidentialité.

- N.E. N° 55809- 5 juin 2008
DEF/GEND/OE/SDPJ/PJ CLASS.: 13.05

AGENCE EUROPÉENNE

Le 1^{er} janvier 2010, Europol est passé du statut d'office à celui d'agence européenne. Ce changement s'accompagne d'une modification de sa gouvernance, ainsi que de sa base juridique (passage de la convention à la décision), afin de s'adapter plus facilement et plus rapidement aux évolutions de la criminalité. L'extension du mandat à la criminalité grave est confirmée. Europol offre désormais la possibilité d'ouvrir de nouvelles bases de données et celle de déconcentrer les accès au fichier européen sur le crime organisé (SIE).

UN OUTIL EUROPÉEN FACE À UNE DÉLINQUANCE SANS FRONTIÈRE (SUITE)



L'élargissement de l'Union européenne depuis 1957.

Sirpa-gendarmerie - BRC A.-C. - Delpauch

membres³. En effet, de nos jours, les enquêtes de police judiciaire, cœur de métier de la gendarmerie nationale, revêtent très souvent une ampleur européenne, voire internationale. Cette nouvelle dimension de la criminalité confère à Europol toute sa pertinence. S'il lui arrive de dépêcher un expert ou un analyste sur le terrain, en soutien aux enquêteurs locaux lors des phases opérationnelles, l'agence européenne est avant tout une plateforme d'échanges d'informations et d'analyses dans tous les domaines de la criminalité transnationale. Elle établit ainsi des liens entre des phénomènes survenant dans différents

pays et met en commun les éléments en possession des États membres. De par la vision globale qu'elle possède, Europol est en mesure de transmettre aux enquêteurs des informations fiables, pouvant s'avérer décisives. Et sa récente promotion au statut d'agence européenne, le 1^{er} janvier 2010, ne fera qu'accroître sa réactivité. Le fonctionnement de cette structure repose sur la contribution de chaque État membre. C'est le principe du gagnant-gagnant : partager des informations et en obtenir en retour. Que ce soit pour la consultation des fichiers ou leur alimentation, il s'agit d'acquiescer des

Baradel, chef du Bac/SDPJ. « *Europol transforme une masse d'informations éparpillées en provenance des États membres en source de renseignement fiable. C'est un outil indispensable. Mais si l'on veut qu'il soit performant, il faut y apporter notre contribution en alimentant. D'autant que la garantie de la confidentialité est totale.* »

La gendarmerie nationale a d'ailleurs très tôt compris l'intérêt d'investir le champ Europol. Cela s'est traduit par un engagement humain, stratégique et opérationnel.

► CNE Céline Morin



F.C. - BDL France

Le bureau de liaison France, qui fait partie intégrante de l'Unité nationale Europol, travaille sur les dossiers français et répond aux sollicitations des différents BDL.

réflexes tout au long de la chaîne P.J.

« *Le crime organisé prend des formes multiples. Pris isolément, les faits peuvent sembler peu importants, mais ce n'est peut-être aussi que la partie émergée de l'iceberg. Il faut toujours se demander ce qu'il y a derrière, et si l'affaire que l'on traite se limite bien à une dimension nationale. C'est le rôle de l'OAPJ* », insiste le colonel Simon-Pierre

1 Terme juridique s'appliquant à des "originaux" qui imitent indûment d'autres produits. Se distingue du terme "contrefait" qualifiant des marques ou des matériels objets de contrefaçon.

2 Instituée par décision du Conseil le 28 février 2002, l'unité de coopération judiciaire de l'Union européenne, ou Eurojust, est l'agence européenne chargée de renforcer la coopération judiciaire entre les États membres, par l'adoption de mesures structurelles destinées à promouvoir une coordination optimale des actions d'enquête et de poursuites débordant le cadre d'un seul territoire national.

3 Les 27 pays membres de l'Union européenne, plus l'Islande, la Norvège, la Suisse, les États-Unis, le Canada et la Colombie.